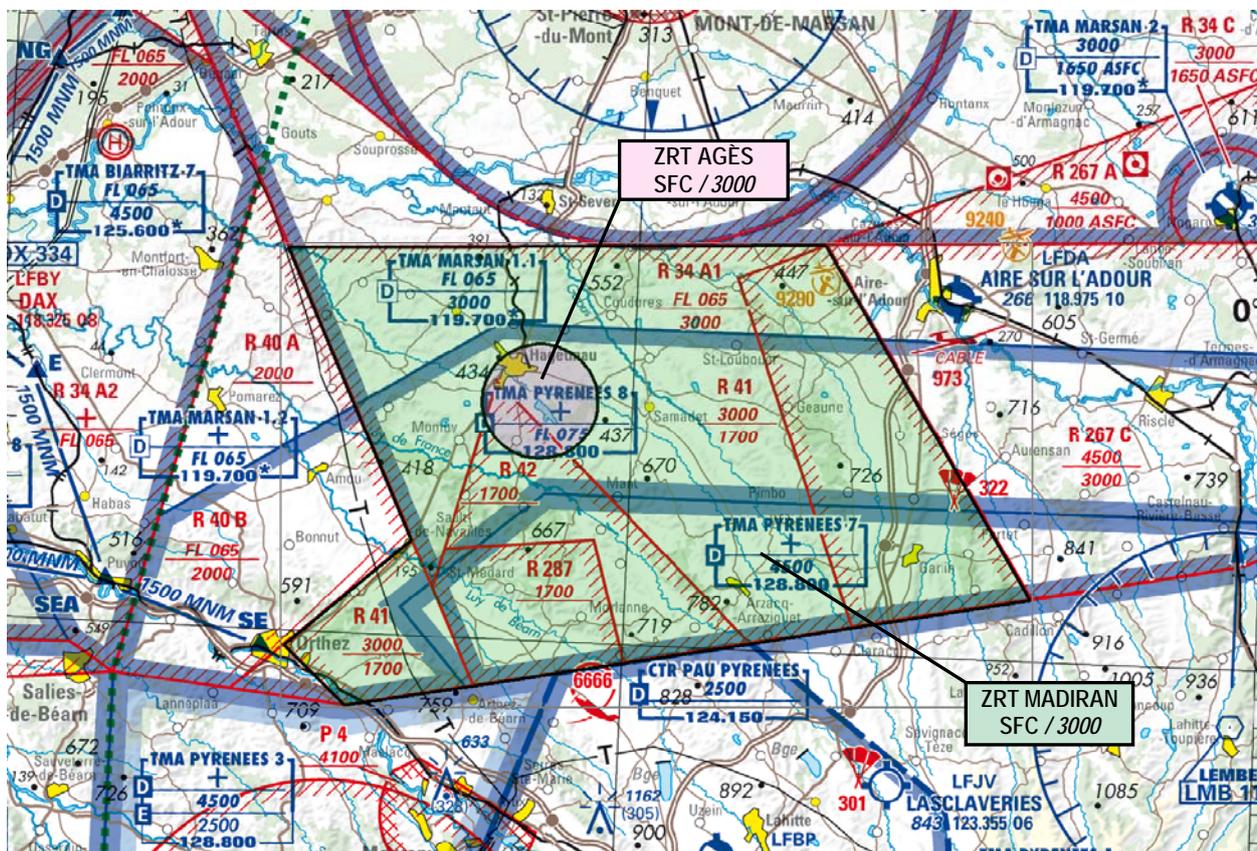


Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) dans la région de Pau.

En vigueur : Du lundi 22 au jeudi 25 mai 2023

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Aire sur l'Adour LFDA, Mont de Marsan LFBM, Pau-Pyrénées LFBP



Extrait carte OACI/IGN au 1 / 500 000 - Edition 2023

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre des aéronefs du ministère des armées à basse et très basse altitude.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT MADIRAN et AGÈS activables :
Du lundi 22 mai 08h00 au jeudi 25 mai 15h00.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
MADIRAN : 129.900 MHz
MARSAN APP : 119.700 MHz
PYRENEES INFO : 126.525 MHz

GESTIONNAIRE

MADIRAN (5^{ème} Régiment d'Hélicoptères de Combat)

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espace aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT MADIRAN :

CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire après contact radio avec MADIRAN,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact radio avec MADIRAN.
- les activités aériennes sportives et récréatives telles que définies à l'AIP France ENR 5.5, ainsi que les vols d'aérostats, conformément aux dispositions complémentaires

ZRT AGÈS :

CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice ;
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après contact radio avec MADIRAN.

SERVICES RENDUS

ZRT MADIRAN :

CAG/CAM : Information de vol et alerte.

ZRT AGÈS :

CAM : Contrôle, information de vol et d'alerte.

CAG : Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT MADIRAN	ZRT AGÈS
<p><u>Limites latérales</u> Identiques à la LF-R41 Pau publiée à l'AIP France ENR 5.1. à l'exclusion ZRT AGÈS lorsqu'elle est active.</p>	<p><u>Limites latérales</u> cercle de 2.00 NM de rayon centré sur 43°38'22" N, 000°34'23" W</p>
<p><u>Limites verticales</u> SFC / 3000FT AMSL</p>	<p><u>Limites verticales</u> SFC / 3000FT AMSL</p>

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Activités aériennes sportives et récréatives telles que définies à l'AIP France ENR 5.5, et vols d'aérostats dans la ZRT MADIRAN :

Demande d'autorisation auprès du gestionnaire (ou du directeur d'exercice) au plus tôt, et au plus tard à J-1 15H00 par téléphone (05 59 40 41 40 ou 06 72 23 33 51).

L'accord ou le refus seront notifiés au demandeur par téléphone.

Si accord, le demandeur confirmera le début d'activité avec un préavis de 30 minutes et en fin d'activité par téléphone au gestionnaire.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'activité :	Pendant l'activité :
<p>5^{ème} Régiment d'Hélicoptères de Combat (RHC) peloton contrôle : Téléphone : 05 59 40 41 37</p> <p>COMALAT : Téléphone : 01 73 95 22 83 / 81</p>	<p>MADIRAN (Gestionnaire) : Téléphone : 05 59 40 41 40</p> <p>Directeur d'exercice (DIREX) : Téléphone : 06 72 23 33 51</p>